

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 avril 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES PUBLICATIONS

DÉPÔT DE LA PUBLICATION INTITULÉE «CANADA»

[Français]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, conformément à la pratique adoptée l'an dernier et en réponse au désir que vous m'aviez exprimé en 1968 de hâter la distribution de la publication du Bureau fédéral de la statistique intitulée «Canada», j'ai le plaisir de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, en conformité du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, des exemplaires de l'ouvrage en question.

L'Annuaire du Canada n'est pas encore disponible, mais il le sera probablement vers la fin de l'été.

* * *

LA FONDATION CANADIENNE DU CANCER

ÉTABLISSEMENT DE LA CORPORATION

[Traduction]

M. Hubert Badanai (Fort William) demande à déposer le bill C-245, concernant la recherche sur le cancer.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Badanai: Monsieur l'Orateur, c'est aujourd'hui le dernier jour d'avril, désigné comme le mois du cancer, et j'ai le privilège de proposer le dépôt d'un bill privé d'intérêt public qui, je l'espère, sera bien accueilli non seulement par les députés, mais aussi par tous les Canadiens, et en particulier par le gouvernement.

Ce bill est censé attirer l'attention de tous sur la nécessité des recherches visant à enrayer cette terrible maladie. Il crée la Fondation canadienne du cancer.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

• (11.10 a.m.)

QUESTIONS ORALES

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PROJETS GOUVERNEMENTAUX—LA POLITIQUE DE PLEIN EMPLOI

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je demanderais au premier ministre si le gouvernement a

l'intention de faire une déclaration sur sa stratégie pour stimuler l'économie du pays et assurer assez d'emplois, surtout vu la profonde inquiétude exprimée par l'un de ses propres ministres de la façon la plus dramatique à sa disposition, soit en démissionnant, et la perplexité conséquente.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, nous ferons une déclaration au moment du budget.

L'hon. M. Stanfield: Le premier ministre révélera-t-il aussi à la Chambre si le gouvernement s'est fixé un délai pour atteindre le plein emploi, que celui-ci soit établi, pour plus de commodité, à 3, 3½ ou 4 p. 100 de chômage? Si je pose la question, c'est à cause de l'inquiétude exprimée par le président du Conseil économique du Canada et le temps qu'on mettra, selon lui, à atteindre le plein emploi avec les politiques actuelles du gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Comme le Nouveau parti démocratique et le parti conservateur ont enfin établi le plein emploi au niveau de chômage de 4 p. 100, nous examinerons la question.

L'hon. M. Stanfield: Je n'ai pas donné de définition. Je laissais seulement un peu de latitude au premier ministre. Enfin, le désaccord au sein de son gouvernement au sujet de la politique économique est-il aussi grand qu'il l'est de toute évidence au sujet de la loi concernant l'ordre public (mesures provisoires)?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question supplémentaire du chef de l'opposition porte à la controverse.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le premier ministre donnerait-il à la Chambre et au pays sa propre définition du plein emploi?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question du député me paraît irrecevable. Il invite le premier ministre à exprimer une opinion sur une définition, c'est-à-dire ce qu'il entend par plein emploi. Pareille question se pose au cours d'un débat, mais elle n'est pas acceptable maintenant. Le député pourrait sans doute formuler sa question autrement.

M. McGrath: Oui, monsieur l'Orateur. Si le gouvernement a une politique de plein emploi, le premier ministre voudrait-il nous dire ce que son ministère considère un niveau acceptable de chômage?

Le très hon. M. Trudeau: Comme je l'ai dit en réponse à la première question, le discours sur le budget fera connaître nos vues à cet égard comme il l'a fait dans le passé.